

Domaine de formation : ELU0301 – Urbanisme et aménagement du territoire

Référence interne : ELU0301-CD-CP0 Durée de la session : 7 heures Prérequis : Aucun prérequis

Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus et aux agents de :

- Maîtriser les enjeux et outils de la planification territoriale
- Comprendre les évolutions politiques attendues des collectivités publiques, notamment en terme de transition écologique et les dispositifs à leur portée pour gérer de manière optimale leur territoire.

Une telle formation pourra être utile à divers niveaux et, notamment, pour maîtriser une évolution d'un document d'urbanisme ou l'anticiper.

Le Programme :

Comprendre les réformes de l'urbanisme et leurs impacts pour les collectivités territoriales

- Maîtriser les points essentiels des réformes depuis les années 2000 jusqu'à ce jour (y compris loi Climat et résilience et lois postérieures)
- Comprendre le contexte d'évolution du droit de l'urbanisme

Maîtriser les documents d'urbanisme, un indispensable pour gérer son territoire :

• Carte communale : un document d'urbanisme utilisé par de nombreuses communes rurales

- Objectifs de la carte communale
 - Intérêt, contenu et intégration des enjeux
 - Articulation avec les autorisations d'urbanisme

• PLU et PLUi

- Les fonctions du PLU(i)
 - Procédure d'élaboration
 - Le rôle du préfet
 - Le contenu du PLU(i)
 - Portée juridique du PLUi
 - L'évolution du PLUi

Saisir la stratégie climat - air - énergie de votre territoire à travers le PCAET

- Acteurs et compétences d'élaboration
- Les objectifs et caractéristiques essentielles du PCAET
- Utilité et incidences du PCAET

PLU(i), quels liens avec le PLH et le PDU?

- Présentation de 2 documents sectoriels : le PLH et le PDM
- Le PLH
- Le PDM
- Quelles obligations et opportunités du PLU(i) face au PLH et au PDM?
- Le PLU-HD, enfin de la haute technologie pour nos territoires ?

Les obligations en urbanisme : question d'articulation et de précision

- Quelles obligations en droit de l'urbanisme ?
- Compatibilité, la prise en compte et la conformité : une maîtrise fine à acquérir

Le SCOT, un pilier pour la planification territoriale

- Grands objectifs du SCOT
- Acteurs et procédure d'élaboration
- Le SCOT, quels intérêts pour une commune ?
- En l'absence de SCOT, quels impacts pour les communes ?
- L'évolution du SCOT, procédures et conséquences pour les communes

Intérêts et impact du SRADET sur la vie locale

- Le SRADET, nouvelle merveille ou nouveau monstre territorial ?
- Acteurs et compétences d'élaboration
- Quelles conséquences sur la vie locale ?

Formatrice : Madame Charlotte DANNA



- Docteur en droit public, spécialisée en urbanisme, environnement et attractivité des territoires.
- Publication d'articles en urbanisme de droit commun et urbanisme commercial dans la Revue Juridique de l'Environnement (RJE)
- Organisation et promotion d'événements dans des salles et pleins air de grande capacité depuis plus de 20 ans (capacité à faire le lien entre commerces, tourisme, urbanisme, attractivité et collectivités territoriales)
- Enseignante en Faculté durant 5 ans dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement, des collectivités territoriales et du tourisme
- Accompagnement des agents et des élus de collectivités territoriales dans les domaines de la transition écologique et sociétale, de l'urbanisme et de la concertation (Présidente de Qualidroit SAS)
- A travaillé en Chambre consulaire

Les points forts de la formation :

Formation innovante centrée sur les opportunités et contraintes qui s'imposent aux collectivités publiques en charge de l'élaboration et du suivi des documents d'urbanisme.

Modalités pédagogiques :

Formation interactive avec échanges sur les expériences des élus pour renforcer la compréhension, le pragmatisme et le dynamisme de la formation.

Public :

Format :

Financement et coût :

Document actualisé le mercredi 26 juillet 2023

Contact : François GILBERT – gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr - SAS FDEL 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY - 05 49 71 17 03 - 06 71 61 73 49

Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité

En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme

A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Madame Charlotte DANNA

(Tarif Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût par personne est de 400 € TTC si DIF ELU
560 € TTC si budget de la collectivité .

Si vous souhaitez programmer cette session en intra sur le budget de la collectivité, le tarif pour le groupe est le suivant :

Pour une formation de 7 heures en intra (financement collectivité -hors frais de déplacement):

- Moins de 2 000 habitants 1 990 euros TTC
- De 2 000 à 5 000 habitants 2 200 euros TTC
- Plus de 5 000 habitants 2 400 euros TTC

(Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Evaluation des acquis :

Accessibilité et référent handicap :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation , par des tests et des quiz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis.

Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation en inter-collectivités, d'une action en intra ou d'une action à distance.

- Pour les formations programmées en inter-collectivités ou à distance, le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation, il est au plus tard de 3 jours ouvrés avant la formation si financement sur le budget de la collectivité.
- Pour les formations en intra, la date est fixée ensemble selon vos disponibilités et celles de Madame Charlotte DANNA. Un délai de 3 semaines est généralement nécessaire pour mettre en place la formation.

Mise à jour régulière des résultats de satisfaction sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.formationdeseluslocaux.fr/eval>